

LA LETTRE DU SPECTACLE

L'INFORMATION DES PROFESSIONNELS DU SPECTACLE VIVANT – BIMENSUELLE – N°263 – 03/12/2010

DANS L'ACTUALITÉ

► La gestion des grandes salles devient un enjeu stratégique

Reconduit à la gestion du Zénith de Paris, la société Coker va faire entrer Lagardère et la FNAC dans son capital.

Lire page 5

► Matthieu Banvillet, directeur du Quartz

L'actuel administrateur a été préféré à Robert Cantarella pour diriger la scène nationale de Brest.

Lire page 6



► Québec : Cultures-france et l'ONDA unis à Cinars

Une opération croisée des deux organismes a permis une forte présence des compagnies et bureaux de production français à cette plateforme québécoise du spectacle vivant.

Lire page 7

► Ensembles : autant de concerts, avec moins d'artistes

L'emploi intermittent d'artistes est en baisse dans les ensembles vocaux et instrumentaux.

Lire page 8

RÉGLEMENTATION

Licence d'entrepreneur de spectacles : un avenir incertain

La loi qui doit être votée en décembre supprimera l'obligation de licence pour les producteurs européens. Une réforme considérée comme une menace pour les entreprises françaises de spectacles.

La réforme de la licence d'entrepreneur de spectacles devrait être votée en décembre à l'Assemblée nationale⁽¹⁾. Le temps presse pour la France qui a dépassé le délai pour se conformer à la directive sur les services de l'Union européenne. Deux changements sont attendus dès 2011. D'une part, les entrepreneurs de l'Union européenne (non français) n'auront plus besoin d'une licence pour travailler en France. D'autre part, les organisations d'employeurs ne seront plus représentées dans les commissions d'attribution des licences françaises.

Le privé plus touché que le public

Pour le secteur public, ces deux changements auront peu de conséquences. Pour le privé, ils remettent en question l'existence de la licence. Jusqu'ici, un producteur étranger qui voulait travailler en France, s'adossait à une entreprise française ou demandait une licence temporaire. C'est ce qui avait été jugé comme une entrave à la libéralisation des services au sein de l'Union. Dans l'avenir, pour les Européens, la déclaration suffira pour une activité temporaire. Mais le texte ne définit pas

le nombre de spectacles par an à partir duquel l'activité cesse d'être temporaire. Un entrepreneur extra-européen aura toujours besoin d'une licence temporaire ou de s'adossar à un confrère français. Dans un second temps, un décret modifiera la représentation des commissions d'attribution des licences. Les représentants des employeurs n'en feront plus partie. «La nouvelle règle est une incitation à installer nos entreprises à Bruxelles ou à Londres !, s'exclame Nicole Tortello-Duban, déléguée générale du Prodis, Union du spectacle musical et de variété. Notre secteur aurait dû bénéficier de l'exception culturelle.» Mais si les producteurs privés dénoncent cette distorsion de concurrence devant la justice, cela risque d'entraîner la disparition pure et simple de la licence d'entrepreneur

de spectacles. «Le ministère de la Culture nous a mis dans la situation de déclarer un contentieux qui ne nous convient pas, car il amènerait à déconstruire tout l'édifice», regrette Nicole Tortello-Duban.

Par quoi remplacer la licence ?

Lors d'une table ronde, au dernier Printemps de Bourges, le président du Prodis, Jules Frutos, estimait préférable de supprimer la licence. La question a également fait débat au sein du Syndicat national des entrepreneurs de spectacles (SNES). «Beaucoup de nos adhérents y sont attachés, indique Philippe Chapelon, délégué général. D'autres estiment qu'ils pourraient aussi bien travailler sans. L'important, c'est que ce changement ne pénalise pas les entrepreneurs français.» Le désavantage ►

Jacques Renard : «Modifier le code fiscal»

Comment garantir la collecte de la taxe fiscale sur les spectacles auprès d'opérateurs européens qui travailleront directement en France ?

Le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV) a pris les devants en proposant une modification du code fiscal. «Les opérateurs européens seront obligés de désigner un représentant fiscal en France qui assurera les formalités administratives et payera la taxe à leur place», indique Jacques Renard, directeur du CNV. Ce changement devra, lui aussi, être voté par le Parlement. Les nouvelles entreprises cotisantes devraient pouvoir s'affilier au CNV pour bénéficier des aides en retour. Un groupe de travail est chargé d'adapter les modalités car, actuellement, détenir une licence est une condition pour être affilié.

que va subir l'entrepreneur français se traduit essentiellement par le fait que la licence impose un contrôle «*a priori*» du respect de la législation. Ce à quoi le ministère de la Culture rappelle que les Européens n'échappent pas au droit français et qu'il a été prévu une sanction pour défaut de déclaration.

Les syndicats réfléchissent à l'idée de remplacez la licence par une qualification d'entreprise «*socialement responsable*». Ce label imposerait des critères qualitatifs a priori, notamment sur la durée des contrats de travail. Mais qu'offrirait-il en échange ? Pour le secteur public, il pourrait devenir indispensable pour l'accès aux subventions mais, pour le privé, la question reste posée. Une hypothèse serait de rendre un tel label indispensable pour avoir recours à l'embauche d'intermittents.

Mais les petites entreprises ou celles qui relèvent de l'émergence renâclent à la perspective de nouvelles exigences sociales. Au SNES, on estime utile de continuer à réfléchir dans cette direction, au moins pour contenir un risque de dérive : «*Aujourd'hui, beaucoup d'entreprises ne respectent pas la législation, souligne Philippe Chapelon. On le voit dans le théâtre avec ce qu'on appelle "l'avi-gnonisation de Paris". Cela se développe aussi dans les cafés-musiques.*» ●

YVES PÉRENNOU

(1) *Projet de loi en procédure accélérée déposée à l'Assemblée nationale le 15 septembre 2010, «portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne en matière de santé, de travail et de communications électroniques». L'article 6 concerne les licences d'entrepreneur de spectacles.*

Parmi les autres priorités des syndicats de producteurs et tourneurs privés

La convention collective

Le SNES est secrétaire de la commission mixte paritaire chargée d'établir la convention collective du théâtre privé, un chantier qui dure depuis près de cinq ans. Des annexes ont été instituées pour préserver la spécificité de chaque secteur : théâtre lyrique et danse, musique, cabarets, cirque, tournées et bals. SNES et Prodisss espèrent conclure dans les tout prochains mois.

Les partenariats public-privé

Pour le président du SNES, Jean-Claude Houdinière, la nouvelle circulaire ministérielle sur les labels, issue des Entretiens de Valois, marque la reconnaissance d'une possibilité de travailler en partenariat public-privé. «*Nous balisons les règles de fonctionnement – sur les droits de suite, par exemple – pour que de telles coopérations puissent se faire à chaque fois que l'occasion se présente. Aujourd'hui, il n'y a plus d'obstacle psychologique.*»

Une aide à la relance

«*Il faut une réponse urgente aux difficultés du spectacle vivant, revendique Nicole Tortello-Duvan au nom du Prodisss. Dans ce secteur, on voit des prises de risque financières et artistiques considérables, une vitalité, une contribution en termes de créativité, d'emploi, qui ne sont pas reconnues à leur juste valeur par le ministère de la Culture. Nous devons trouver des financements complémentaires à la billetterie.*» Le Prodisss va continuer son lobbying auprès des députés et du Gouvernement pour faire avancer son projet de crédit d'impôt.

Un droit pour les captations

Cheval de bataille du Prodisss, la demande de reconnaître aux producteurs un droit sur leurs spectacles devient urgente alors que se développent les modes de diffusion sur les nouveaux canaux ouverts grâce à Internet, les réseaux mobiles, la télévision numérique terrestre... «*Nous voulons participer à ce mouvement sous réserve qu'on ne pille pas le spectacle, indique Nicole Tortello-Duvan. Il faut donc être en mesure de proposer à la diffusion des produits de qualité avec des recettes qui permettront de financer la création.*»

La mobilité

«*Les complications administratives pour faire tourner des artistes à l'étranger sont encore colossales, constate Jean-Claude Houdinière, président du SNES. Beaucoup de démarches devraient être simplifiées. C'est un sujet que nous faisons avancer au sein de Pearle (fédération européenne de syndicats d'employeurs du spectacle) et à travers le groupe de travail ministériel.*»

La mise aux normes des salles

La mise en conformité des salles avec les règles sur l'insonorisation et l'accessibilité aux handicaps demande un accompagnement, réclame le Prodisss.

Création, diffusion, production

Le SNES attend beaucoup du groupe de travail sous l'égide de la DGCA sur les dispositifs d'encouragement à la création, la production et la diffusion.

FORMATION

Cotisation FPSP sur les intermittents

La réforme de la formation professionnelle a mis en place un prélèvement sur les cotisations des entreprises pour la formation continue. Il s'agissait d'abonder le nouveau Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSP) destiné à financer des formations pour les demandeurs d'emplois et publics en difficulté face à l'emploi. Ce prélèvement, fixé à 13% en 2010, se traduit par autant de moyens en moins pour la formation continue des salariés des entreprises. Dans le spectacle vivant où le fonds d'assurance formation est l'Afdas, il semblait entendu que les cotisations correspondant aux intermittents du spectacle ne devaient pas être concernées. Après plusieurs mois d'incertitude, cet acquis est remis en cause. Il faudra cotiser aussi sur les intermittents. Mais les discussions se poursuivent sur le sujet entre les services de l'État et l'Afdas qui fédère huit branches professionnelles dont le spectacle vivant, le cinéma et l'audiovisuel. ●

ÉQUIPEMENT

La Philharmonie repasse au vert

Depuis le printemps dernier, le chantier de la Philharmonie de Paris était à l'arrêt, après l'achèvement des travaux de soutènement. Le futur grand auditorium de la Villette allait-il se transformer en piscine ? Lors de la présentation du budget 2011, Frédéric Mitterrand avait livré ses incertitudes quant au financement de la part de l'État. La convention prévoit un financement à 45% pour l'État, autant pour la Ville de Paris, et à 10% pour la Région Île-de-France. La construction est évaluée à 215 millions d'euros sur un total de 350 M€. Le dossier, disait-on, était bloqué dans l'attente d'une instruction écrite du président de la République. Enfin, le maire de Paris, Bertrand Delanoë, a reçu un courrier de Nicolas Sarkozy, le 19 novembre, l'assurant qu'il avait «*donné l'instruction aux administrations de l'État de procéder sans délais aux formalités nécessaires à la poursuite de cet ambitieux projet.*» Ce feu vert semble indiquer que les crédits viendront en plus du budget 2011 du ministère de la Culture et de la Communication. Charge à Bercy de trouver les fonds. ●

MINISTÈRE

La culture pour chacun dans la directive aux DRAC

Dans la directive nationale d'orientation (DNO) qu'il a adressée aux DRAC le 2 novembre, Frédéric Mitterrand les invite à soutenir la mise en œuvre de «projets concrets et innovants vis-à-vis des populations éloignées de l'art et de la culture». Des projets de démocratisation culturelle jugés exemplaires sont présentés lors des forums régionaux organisés par les DRAC. Ainsi, à Nantes, le 29 novembre, Jean-Paul Davois, directeur d'Angers Nantes Opéra, a exposé l'opération de diffusion de la pièce lyrique *Le Pauvre Matelot* dans les cafés et sept établissements pénitentiaires. La DNO précise cependant : «La culture pour

chacun ne se conçoit pas au détriment de la création sur laquelle repose l'exigence d'une démarche artistique.» Trois autres principes orienteront l'action des DRAC : la circulaire sur les labels et réseaux, la recherche de nouveaux financements et l'identification de pôles d'excellence de niveau européen. Dans cette DNO, il est souvent question de «redéploiements». Le ministre demande de préserver les équipes artistiques et les scènes conventionnées tout en renforçant les scènes nationales, et ce, sans moyens supplémentaires. La solution budgétaire passe peut-être par les festivals pour lesquels la DNO conseille un soutien «sélectif». ●

Les forums en région

Des séminaires ont été organisés par les DRAC en Basse-Normandie, Limousin, Languedoc-Rousillon et Bourgogne. Des rendez-vous étaient prévus le 1^{er} décembre en Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne, le 3 décembre à Besançon et à Poitiers. Suivront le 7 décembre à Cenon (Aquitaine), le 10 à Lyon et Amiens, le 15 à Marseille et à Toulouse, le 16 à Rouen, le 17 à Orléans, le 18 à Lille, le 11 janvier à Clermont-Ferrand, les 3 et 4 février pour l'Île-de-France. Rien ne sera prévu en Bretagne. Le forum national est annoncé les 28 et 29 janvier à Paris.

Circulaires en discussion

Une concertation est en cours entre la Direction générale de la création artistique (DGCA) et les organisations professionnelles pour réformer le régime des aides de l'État aux compagnies que ce soit en centrale ou en décentralisé (DRAC). Le nouveau régime sera applicable dès 2012. On semble s'acheminer vers une nouvelle forme de commission qui ne serait plus «d'experts», mais «consultative» et à laquelle participeraient des représentants du public. Le Synavi a déjà exprimé des réserves sur une tendance à confondre les termes production et création (voir *La Lettre du Spectacle* du 19 novembre). Une autre circulaire est annoncée courant 2011, concernant cette fois les scènes conventionnées. ●

Le cirque inquiet

Le Syndicat du cirque de création s'indigne face à la probable disparition en 2011 des aides à la résidence financées sur crédits centraux du ministère de la Culture. La Direction générale de la création artistique envisage de redéployer ces fonds aux nouveaux pôles nationaux des arts du cirque (PNAC), afin d'atteindre le plancher de financement d'État de 150 000 euros pour chaque pôle cirque. Le Syndicat du cirque de création rappelle que les aides aux compagnies de cirque ont diminué de 15% entre 2007 et 2008, «une tendance qui s'est confirmée en 2009 et 2010». ●

MUSIQUES ACTUELLES

La gestion des grandes salles devient un enjeu stratégique

La société Coker, créée par Daniel Colling et Daniel Keravec, a été reconduite pour huit ans à la gestion du Zénith de Paris. Les fondateurs du Zénith étaient en concurrence avec Gilbert Coullier Productions associé au groupe GL Events. Directrice générale de l'établissement public du Parc et de la Grande Halle de la Villette (EPPGHV), Florence Berthout explique : «Nous avons renforcé les critères qualitatifs sur cette nouvelle délégation de service public en insistant, par exemple, sur la représentativité de la scène francophone, mais aussi sur la politique tarifaire pratiquée vers les organisateurs de spectacles.» La redevance sur le chiffre d'affaires du Zénith versée à l'EPPGHV, sera désormais d'un minimum de 1,8 million d'euros par an. Coker va procéder à une augmentation de son capital (de 100 000 € à 400 000 €), en faisant entrer Lagardère Active, à hauteur de 20%, et vraisemblablement la FNAC, via sa filiale France Billet, à hauteur de 10%. Deux sociétés qui n'étaient jusqu'alors pas présentes dans le domaine de la gestion de salles de spectacles. Daniel Colling justifie : «Ce sont des actionnaires utiles, avec qui nous pourrions nouer des partenariats.» Cette ouverture de capital et la candidature de GL



Le Zénith de Paris

Events avec Gilbert Coullier Productions apparaissent comme des indices supplémentaires d'une stratégie de quelques groupes dans le secteur des musiques actuelles qui cherchent l'intégration verticale, en associant la production, la gestion de salles, la billetterie et la communication. Ainsi, il y a trois semaines, Fimalac rachetait l'intégralité de Vega, premier exploitant de salles dédiées au spectacle, au sport et à l'événementiel. Cette opération de la société dirigée par Marc Ladreit de Lacharrière faisait suite à sa prise de participation de 40% dans Gilbert Coullier Productions l'an passé. Ce dernier produit les spectacles de Bernard Lavilliers, Laurent Gerra et désormais Johnny Hallyday. La Fédurok, réseau de salles de musiques amplifiées, voit dans cette tendance à la concentration financière et économique, un «danger pour la démocratie». Plusieurs membres de la Fédurok ont refusé de louer leur salle à Live Nation, comme la Cartonnerie de Reims ou le Chabada d'Angers. Sébastien Cornu, président de la Fédurok, soutient : «Les structures financées pour partie par des subventions publiques n'ont pas à servir le développement de multinationales, dont le seul but est de distribuer des dividendes à leurs actionnaires. Ce sont des projets d'intérêt général, qui sont en droit d'accepter ou non la location de leurs espaces.» Il s'inquiète également des projets d'Arenas, ces immenses salles polyvalentes, «qui risquent d'être exploitées comme des parkings». Isabelle Gamsohn, la directrice générale de Live Nation en France, s'insurge contre la Fédurok : «Il s'agit de délit de faciès, du refus d'un droit à commercer, parce que Live Nation est Américain.» L'an passé, Jean-Claude Camus Production avait essuyé un refus similaire pour organiser un concert de Christophe Maé au Fil, salle de musiques actuelles de Saint-Étienne (42). ● NICOLAS DAMBRE

ENTRETIEN

«Nous avons besoin de projets qui atteignent une taille critique pour être compétitifs sur un territoire européen»

Georges-François Hirsch, directeur de la Direction générale de la création artistique (DGCA).

Que répondez-vous aux critiques qui ont accueilli la circulaire sur les labels et réseaux du spectacle ?

Il faut d'abord rappeler que les Entretiens de Valois lancés par Christine Albanel et poursuivis par Frédéric Mitterrand, ont vu s'organiser, pour la première fois, un dialogue entre l'État, les collectivités et les professionnels. Nous avons débattu pendant des mois. In fine, nous avons trouvé un corpus d'idées et de règles, sinon à l'unanimité, du moins à une grande majorité. Au-delà, il y a les postures de chacun. Notre projet était de proposer à Frédéric Mitterrand une série de mesures permettant de clarifier les règles du jeu. Quand on me dit que les Entretiens de Valois ont été dénaturés ou défigurés, j'affirme que ce n'est pas juste. Il faut relire le rapport des Entretiens de Valois. Tout ce que nous avons dans les nouveaux cahiers des charges s'y trouve. Il n'y a pas eu de trahison.

La circulaire est accusée de manquer d'ambition politique...

L'ambition politique, pour l'État, c'est au ministre de la décider. Dans les prochaines semaines, Frédéric Mitterrand s'exprimera sur la politique qu'il souhaite mener en matière de spectacle vivant et d'arts plastiques. Nous sommes en train d'engager une deuxième phase, à la demande du ministre, sur l'évolution des politiques à partir de ce qui est aujourd'hui le schéma des labels et réseaux.

Que change-t-elle, au fond, cette circulaire ?

La décision de garder les labels, alors que nous nous étions interrogés à ce sujet, et même d'en rajouter deux – les centres nationaux d'art de la rue et les pôles cirque. Au fil des années, les pratiques s'étaient distendues, en particulier en matière de nomination, d'installation des labels, de missions, etc. Nous avons écrit ces processus de façon objective, sans caractère partisan. Ce travail de fourmi a été colossal et je tiens à rendre hommage aux services de la DGCA qui y ont œuvré. Nous allons pouvoir ouvrir une nouvelle phase, mais nous devons aussi regarder autour de nous. La société évolue. D'une part, la crise est là et n'épargne pas nos secteurs. D'autre part, les contenus artistiques seront impactés par l'économie numérique, sujet sur lequel nous ne nous sommes pas suf-

fisamment arrêtés pendant les Entretiens de Valois. Par ailleurs, une importante réorganisation des directions du ministère de la Culture et de la Communication, a été mise en place. Enfin, en prenant en compte la situation budgétaire, il a fallu imaginer les moyens de permettre au ministère de maintenir ses missions, le soutien aux artistes, à la création, à l'émergence, aux projets. À ce jour, le ministère de la Culture et de la Communication ne s'est pas désengagé. L'État a pu faire des choix, mais une politique culturelle implique des choix qui peuvent ne pas plaire à tout le monde.

En quoi la circulaire va-t-elle dégager de nouvelles marges de manœuvre ?

Nous incitons à mieux produire et coproduire. Aujourd'hui, vous pouvez avoir deux maisons d'opéra à 120 km de distance qui montent la même semaine deux productions de *Carmen* différentes pour les jouer chacune trois fois. Il me semblerait plus judicieux de coproduire au moins à deux partenaires voire plus et de la diffuser dix voire vingt fois au lieu de trois fois. Les priorités sur lesquelles le ministre nous a demandé de nous investir sont notamment l'émergence, la dimension internationale et l'ampleur de notre action culturelle. La France est un pays qui accueille beaucoup d'artistes étrangers. À l'inverse, nos

«La France accueille beaucoup d'artistes étrangers.

À l'inverse, nos productions ne circulent pas assez.»

productions ne circulent pas encore assez. La réflexion sur l'émergence porte aussi sur l'innovation et la recherche. Demain, la création sera influencée par les techniques numériques. Le numérique changera la capacité d'écriture des artistes. Il aura un grand impact sur les outils de la création et sur les relations avec le public.

Quelles sont les initiatives à l'international ?

Nous allons mettre en place des bureaux spécialisés dans un certain nombre de capitales dont deux à l'extérieur de l'Union. Ils seront tenus par des professionnels et fonctionneront un peu sur le modèle du Bureau export de la musique, avec Relais Culture Europe. Ils seront l'interface entre

opérateurs français et étrangers, pour la diffusion de nos productions et serviront d'intermédiaires entre opérateurs français et étrangers pour mieux coproduire et diffuser. Par ailleurs, ils aideront nos établissements à être, de manière plus systématique, éligibles aux fonds européens. Nous avons aussi besoin de projets qui atteignent une taille critique, c'est à dire une taille suffisante pour être compétitifs sur un territoire au moins européen. Des entreprises capables de porter des projets importants que nous pouvons exporter. Aujourd'hui, on diffuse, en moyenne, quatre à cinq représentations par production. Et tous les moyens sont mobilisés par la production, sans aucun espoir d'amortissement. Si l'on veut maintenir ce modèle français, unique au monde, et nous le voulons, il est nécessaire d'être compétitif.

Voulez-vous favoriser des regroupements ?

Dans ce domaine, la logique ne doit pas être comptable. Un certain nombre de scènes nationales, de CDN ou de CCN ne peuvent atteindre seuls la taille critique. Mais l'important, c'est de trouver un projet artistique pour se regrouper. D'où l'idée reprise par les Entretiens de Valois de pôle européen de création et de diffusion. Ce n'est pas un label, c'est une envie de créer ensemble. Sur le même territoire, le Festival d'Avignon, le Festival d'Aix-en-Provence et les Rencontres photographiques d'Arles, constituent, par exemple, un formidable potentiel pluri, voire transdisciplinaire.

Où en est le dossier Théâtre de l'Est parisien (TEP)/Tarmac ?

Dans ce cas, il ne s'agit pas de taille critique. Catherine Anne continuera son parcours selon des modalités qu'elle déterminera elle-même. Son travail n'a pas été remis en cause. Pourquoi mettre le Tarmac au TEP ? Le ministre a souhaité que le répertoire francophone défendu par le Tarmac soit davantage visible. Le TEP paraissait avoir une jauge et une localisation appropriées. Le Tarmac sera également un théâtre de proximité qui travaillera sur le jeune public et aura une plus grande visibilité et une plus grande capacité d'accueil d'auteurs francophones. Le personnel en contrat à durée indéterminée

retrouvera sa place dans la nouvelle organisation. Et nous n'allons pas faire une scène avec deux, dans l'objectif de réduire la subvention. Ce qui prime, c'est le projet artistique. Chaque entité sera respectée et nous mènerons cette opération dans le calme.

Comment se profilent vos perspectives budgétaires ?

Cette année, le ministre a réussi, après un combat déterminé, à obtenir la reconduction pour le spectacle vivant, avec une augmentation pour les arts plastiques et une stabilité pour les crédits déconcentrés. Certes, compte tenu de ce que l'on peut prévoir de l'inflation, ce n'est pas une progression mais, au départ, on nous annonçait -10% ! Nos budgets seront, au mieux, stabilisés sur les trois prochaines années. Les ressources budgétaires ne seront donc sans doute pas suffisantes. Nous trouverons où dégager des marges de manœuvre au profit de l'artistique. Cela suppose un travail dans les réseaux pour contenir les frais de fonctionnement, ce qui est déjà bien engagé. Nous aurons aussi besoin d'être confortés par des moyens extra-budgétaires pérennes. Le ministre a commandé une mission sur l'économie du spectacle vivant et son financement. Elle devrait rendre ses conclusions en mars ou avril. En plus de l'état des lieux, il souhaite également faire des propositions pour de nouveaux systèmes de financements. J'avais parlé d'un fonds de soutien à la création et à la diffusion, mais j'ai vu que cela avait déchaîné des passions. Cela ne sera pas un fonds de soutien, mais la capacité de trouver des moyens hors budget.

L'idée de taxe généralisée sur la billetterie est-elle abandonnée ?

C'est une idée qui a ému les professionnels du théâtre privé. Sans doute me suis-je mal exprimé. Élargir le périmètre de la taxe au secteur public permet de créer un effet d'appel. Je suis en train de faire expertiser d'autres idées. Nous avons aujourd'hui, par exemple, des supports numériques offerts par les nouvelles technologies. Sans taxer au sens où on l'entend d'habitude, il ne me semblerait pas anormal que lorsque des productions de spectacle vivant passe dans les «tuyaux», le secteur puisse en bénéficier.

La circulaire consacre une large place aux délabellisations. Les nouvelles scènes labellisées vont-elles remplacer d'autres ?

Il me paraît exagéré de parler d'une large place, nous en avons précisé les règles voilà tout. Tous les maires ayant de l'ambition culturelle ont envie d'avoir une scène nationale, un centre dramatique ou choré-



«Le ministre n'imagine pas, aujourd'hui, de délabellisation.»

graphique. Les labels nationaux s'obtiennent selon les règles que nous avons couchées sur le papier. À l'inverse, il ne faut pas que l'on soit amenés à délabelliser sous des prétextes divers et variés. C'est pourquoi il était important d'écrire les règles très précises aussi pour les délabellisations. Pourquoi voir une menace là où il s'agit de garanties au contraire ? Le ministre n'imagine pas aujourd'hui de délabellisation.

Où trouver trois ou quatre millions pour de nouvelles scènes nationales ?

Là intervient la politique dont je vous parlais tout à l'heure. Je recommence un cycle de discussions avec les collectivités et les professionnels sur l'évolution de la politique du ministère de la Culture et de la Communication, en fonction de ce que le ministre a indiqué comme pistes de réflexion. Le problème n'est pas le chiffre, c'est la cartographie globale du territoire. Est-il normal qu'à quelques kilomètres de distances il y ait deux scènes nationales ? Le ministre a demandé aux DRAC qu'ils réfléchissent à la cartographie des labels et réseaux. Nous avons encore du travail à faire en termes d'aménagement du territoire. Par ailleurs, quand vous avez deux scènes nationales comme Montbéliard et Belfort à 17 km de distance, n'est-il pas intéressant de monter un projet commun et ambitieux tout en gardant évidemment les dominantes musique et théâtre pour atteindre la fameuse taille critique ? Tout l'enjeu des discussions que nous allons avoir ensemble est d'imaginer des compagnonnages et des rapprochements, sous l'angle artistique. Si, par ailleurs, on peut rapprocher deux scènes nationales comme Montbéliard et Belfort et avoir des économies d'échelle, pourquoi pas ? Mais pour trouver les trois ou quatre millions nécessaires à l'ouverture de six ou huit scènes nationales de plus, si le ministre le décide, il faudra chercher des moyens supplémentaires, ailleurs.

Comment seront évaluées les scènes labellisées ?

Des contrats d'objectif seront mis en place. Ils comporteront des critères en matière de fréquentation du public. Cela ne me paraît pas choquant. Nous ne sommes pas pour autant en train de faire de la culture, un commerce. À l'inverse, si l'on n'y prend garde, d'autres le feront. L'évaluation commencera par une auto-évaluation. Si nécessaire, une inspection sera décidée mais pas de manière systématique. L'important, c'est de créer un esprit de responsabilité collective.

Pourquoi avoir refusé le label aux scènes conventionnées ?

Les scènes conventionnées n'ont jamais été un label. Elles ont un financement au projet. Nous continuerons à avoir des scènes conventionnées. Nous réfléchissons aussi à la catégorie «autres lieux» qu'il faut mieux qualifier. Dans la prochaine circulaire qui concerne les comités d'experts, nous menons, avec la profession et les collectivités, un dialogue qui aboutira à une rédaction équilibrée. Jamais l'État n'avait entretenu un dialogue aussi étroit pour proposer une rédaction de ses propres textes.

Les aides aux compagnies vont-elles changer cette future circulaire ?

Non, pas fondamentalement. Le système a fait ses preuves. Mais il ne faut pas qu'il devienne contraignant, formaté. Je voudrais que l'on puisse avoir un dialogue collectif sur l'état de la profession, de la création. Des projets ne sont pas éligibles, malgré de grands talents, parce «qu'ils n'entrent pas dans les cases». Il faut pouvoir les aider. Je ferai des propositions pour une meilleure exposition des jeunes compagnies, par exemple, à Paris, dans le cadre d'un partenariat avec les théâtres privés qui ont de temps en temps des périodes plus libres en fin de saison. Je trouve nécessaire que tous les établissements subventionnés puissent accueillir de jeunes artistes dans de bonnes conditions techniques et financières. Il faut que ce soit plus systématique. Je souhaite aussi plus de relations transréseaux, plus de facilités de coproduction entre une scène nationale et un CDN, que les scènes nationales accueillent d'avantage d'ensembles musicaux... La structuration des labels doit favoriser le décloisonnement entre tous les réseaux. Le ministre s'exprimera bientôt sur les évolutions qu'il souhaite pour sa politique en matière de spectacle vivant. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR YVES PÉRENNOU

FESTIVAL

Trans Musicales :
une fenêtre à l'international

Plus de 130 professionnels étrangers, d'une vingtaine de nationalités, vont venir à Rennes (35) du 9 au 11 décembre vérifier la réputation de révélateur de talents des Trans Musicales. Parmi eux, beaucoup de journalistes, mais aussi des producteurs, tourneurs et programmeurs. L'an dernier, sur 137 professionnels étrangers, 73 venaient du milieu de la musique. Une attachée de presse se consacre pendant quatre mois à préparer leur venue. Les Trans Musicales sollicitent également ces professionnels par le biais du Bureau export, de Culturesfrance, des ambassades

Pour l'édition 2010, le festival dispose de 50 000 € consacrés à ce poste. La surreprésentation des visiteurs anglo-saxons tient surtout à la programmation, les groupes latins y étant peu présents. Pendant l'événement, le Bureau export a prévu des rencontres «speed-meeting». Les organisateurs du festival privilégient les rencontres informelles. «*Nous n'avons pas à faire les entremetteurs, estime Béatrice Macé. Il y a des espaces et des rencontres uniquement pour les pros, c'est à eux de créer le lien et de prendre le temps de discuter.*» Cette aura internationale des Trans Musicales profite aux groupes. Ce fut le cas des Popopops. Invité du festival en 2008 et en 2009, le groupe rennais y a rencontré son tourneur. Il a ensuite joué, notamment au festival Eurosonic de Groningen, aux Pays-Bas, et au Canada. Les Trans Musicales ont également lancé Les Trans à l'Export en 2002, un rendez-vous de quelques jours à l'étranger, en dehors du temps du festival. «*Notre idée était de nous confronter à d'autres territoires artistiquement intéressants en y programmant des groupes passés ou à venir aux Trans Musicales, explique Béatrice Macé. Nous y programmons de nombreux artistes français.*» Déjà organisées à Pékin en 2005, à Moscou, à Brno (Tchèque) l'an dernier, les Trans à l'Export n'ont pas une périodicité régulière. La prochaine édition pourrait avoir lieu en 2012. ● T. L. R.



Les Popopops à Hambourg

françaises et des réseaux de musiques actuelles comme la Fédurok. Si les professionnels invités sont majoritairement d'Europe, certains sont Chinois, Japonais ou d'Amérique du Nord. Béatrice Macé, codirectrice du festival, attribue la faible présence extra-européenne à des contraintes budgétaires.

MUSIQUES ACTUELLES

Aides à l'export :
bilan de la première année

Mise en place cette année par le Bureau export de la musique et le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV), la commission export a été sollicitée pour une centaine de projets. En tout, 66 ont finalement été aidés. Les 360 000 euros d'aides versées à parité par les deux organismes ont été alloués à de nombreuses tournées organisées à l'étranger, pour des montants de 2 000 à 17 500 euros chacune. Ce fut le cas, par exemple, du groupe de heavy-metal Godjira, en première partie de Metallica en Russie ou de Nosfell en Europe de l'Est. Mary Vercauteren, responsable des activités de production au

CNV, constate : «*Il y a davantage de projets présentés dans le domaine des musiques du monde que dans d'autres commissions. Les aides ont majoritairement concerné des concerts en Allemagne – près de 70 – puis au Canada et au Royaume-Uni.*» Les demandes d'aides peuvent être déposées par des professionnels adhérents au Bureau export et au CNV. Le montant pour l'année 2011 devrait être au moins équivalent à celui de 2010. Les prochaines commissions auront lieu les 11 février et 27 mai 2011, le dépôt des dossiers devra se faire respectivement avant les 14 janvier et 29 avril. ● NICOLAS DAMBRE

NOMINATION

Matthieu Banvillet,
directeur du Quartz

Après deux appels à candidatures pour la direction du Quartz, c'est finalement la solution interne qui a été retenue, puisque Matthieu Banvillet, administrateur en poste depuis 2005, a été préféré à Robert Cantarella pour succéder à Jacques Blanc. Ce dernier passera la main fin mars, après la prochaine édition du festival Antipodes. Matthieu Banvillet, 33 ans, était soutenu non seulement par l'équipe du Quartz, mais aussi par la municipalité. Il garantit la continuité, alors que l'équipe nourrissait des inquiétudes pour l'avenir du festival Antipodes et la politique d'artistes associés qui ne figuraient pas explicitement dans les missions de l'appel à candidatures. Diplômé de l'Institut d'études politiques de Strasbourg, Matthieu Banvillet a été, avant le Quartz, administrateur des scènes nationales de Saint-Brieuc et de Forbach. ●

JOURNÉES LA SCÈNE

Émergence :
respecter les étapes

Le magazine *La Scène* organisait des journées «Villes et agglomérations : Quelle impulsion nouvelle pour les politiques culturelles ?», à La Rochelle (17), les 23 et 24 novembre derniers. Les participants étaient en grande partie des dirigeants de services culturels de collectivités. Les conférences et débats ont notamment examiné les conséquences de la réforme des collectivités territoriales sur les politiques de soutien au spectacle vivant. Une autre table ronde était consacrée au rôle des collectivités locales dans l'accompagnement de l'émergence artistique. Le constat est unanime, les aides pour ce secteur demandent à être pensées ou repensées en concertation avec tous les acteurs. «*L'émergence est un sujet complexe et j'ai peur qu'elle ne soit souvent qu'un alibi, s'inquiète Jackie Marchand, directeur de La Coursive, scène nationale de La Rochelle. C'est une course de vitesse et c'est à qui découvrira la dernière coqueluche.*» Une notoriété rapide apporte une visibilité au territoire, mais reste fragile. L'accompagnement passe également par une sensibilisation des artistes aux étapes intermédiaires de leur parcours artistique. «*Dans les musiques actuelles, par exemple, certains groupes veulent tout de suite jouer dans des SMAC de 800 places, assure Jean-Louis Bonnin, conseiller culturel à la mairie de Nantes. Il faudrait développer des petits lieux et les mettre en lien avec les SMAC.*» L'appui pour la diffusion serait également à reconsidérer. «*L'aide à l'émergence ne doit pas être que financière, estime Véronique Noël, directrice des affaires culturelles de la Ville de Nancy. Le réseau des DAC a du sens quand on se demande comment faire circuler les œuvres.*» ● T. L. R.

QUÉBEC

Culturesfrance et l'ONDA unis à Cinars

La 14^e édition de la Conférence internationale des arts de la scène (Cinars) se tenait du 15 au 21 novembre à Montréal (Québec). Culturesfrance et l'ONDA (Office national de diffusion artistique) y avaient développé une action croisée destinée à améliorer l'exportation de spectacles français. En permettant à plusieurs compagnies et à des bureaux de production d'être présents sur cette «plateforme», qui avait notamment mis la France à l'honneur cette année, les deux

Accart (représentant la compagnie PI:ES et la Compagnie du Zerep). En plus de la présence sur place de Nathalie Vimeux, sa secrétaire générale, l'ONDA assumait leurs billets d'avion et les hôtels.

L'opération, qui incluait des prises de parole pour présenter le paysage culturel français, était considérée comme un «*pari*» par Vanessa Silvy, comme une «*expérimentation*» par Nathalie Vimeux. Une plus forte présence des artistes français sur le territoire nord-américain, tout en visant aussi l'Amérique du sud et l'Asie, était bien l'enjeu de la stratégie poursuivie par les deux organismes. En la matière, beaucoup reste à faire. Malgré tous les dispositifs mis en place pour accroître la mobilité des artistes, les productions hexagonales circulent encore très mal à l'étranger. L'exportation rencontre de multiples obstacles parmi lesquels, pour le théâtre, l'infranchissable barrière de la langue, des spectacles qui sont peu adaptés pour circuler hors de nos frontières,



Urban Ballet, par la compagnie Révolution (Bordeaux)

organismes entendaient stimuler la diffusion de plusieurs spectacles à l'international. La compagnie Käfig (Mourad Merzouki), la compagnie Révolution (Anthony Egéa), Patrice Thibaud et le Boustrophédon y présentaient leur travail, en «intégrale» ou sous la forme – parfois périlleuse – d'un extrait. Chaque équipe artistique avait candidaté et avait été retenue par le jury de programmation de Cinars. L'événement ne leur versait pas de cachets : à charge donc pour les artistes de produire leur date à Montréal. Culturesfrance prenait en charge les voyages et les hébergements, avait loué, sur le salon, un stand pour promouvoir les compagnies et avait souscrit une page de publicité dans le catalogue officiel. Vanessa Silvy et Giusi Tinella avait fait le déplacement. Grâce à l'ONDA, quatre bureaux de productions étaient du voyage : Latitudes Prod (Maria-Carmela Mini), L'Aventura (Anne Routin), Extrapôle (Agnès Henry) et Tanguy

tés pour circuler hors de nos frontières, des coûts de plateaux jugés trop onéreux, notamment en raison des charges sociales applicables aux salaires, et un cruel manque de formation du nombre de chargés de diffusion en matière d'approche internationale et de maîtrise de l'anglais. En outre, il ne faut pas se cacher que d'aucuns nourrissent des réserves idéologiques vis-à-vis de la notion de «marché», loin des logiques françaises de diffusion, mais pourtant inhérente à la grande majorité des autres pays. D'autres se refusent à présenter leur spectacle en extrait, format imposé par les salons étrangers.

Le mérite de l'approche conjuguée de Culturesfrance et de l'ONDA est, en unissant leurs efforts, d'encadrer la venue d'artistes et de leurs représentants à un rendez-vous comme Cinars. Aborder un territoire étranger et, a fortiori, présenter un spectacle sur un salon – univers éminemment codé – nécessite une solide

préparation, doublée d'investissements non négligeables (plateau, voyages, hébergements...). D'où l'intérêt, avant de partir, de disposer de clés pour connaître et comprendre le circuit que l'on vise. Ce type d'accompagnement, qui mobilise des budgets conséquents, doit être évalué sur le long terme car il est vain d'en attendre des résultats immédiats. Sur le stand de Culturesfrance, on regardait avec intérêt comment le Danemark avait organisé sa présence à Montréal. Un exemple de pays au tissu culturel nettement moins développé qu'en France mais qui a su se construire une «puissance de feu» à l'exportation et apprivoiser les codes des salons internationaux. ● NICOLAS MARC

PORTUGAL

Baisse de budget dans la culture

À Portugal, les acteurs culturels, principalement du théâtre et de la danse, se mobilisent contre la baisse du budget alloué à la culture (-8,8%) et la baisse de l'aide à la production pour les compagnies accompagnées par l'État. Réunis dans le collectif la Plateforme des arts, il appellent notamment à des états généraux de la culture en mars prochain et préparent des propositions en vue d'une meilleure réglementation dans le secteur. ●

ALLEMAGNE

Théâtres menacés

De sévères restrictions budgétaires des autorités locales affectent plusieurs théâtres de villes d'Allemagne. Sont notamment concernés des théâtres et autres structures culturelles de Wuppertal, Hamburg, Dessau, Leipzig. Le théâtre Gorki de Berlin consacrait un colloque de crise à la situation le 28 novembre dernier. ●

VITE DIT

► Maroc : Le futur grand théâtre de Rabat sera doté de salles de 2 500 et 520 places, d'un studio et d'un amphithéâtre de plein air de 7 000 places. ► Angleterre : la Royal Shakespeare Company a dévoilé son nouveau théâtre de Stratford-upon-Avon, le 24 novembre, un investissement de 134 millions euros. ► Estonie : Neeme Järvi a démissionné de la direction de l'orchestre symphonique national pour protester contre le limogeage de son directeur par le ministre de la Culture.

1 000

En deux jours, la deuxième édition du concours Reconnaissance qui s'est tenu au Toboggan de Décines (69) a attiré un millier de spectateurs dont plus de 450 ont participé au vote du public, résultat encourageant car la manifestation change de ville à chaque édition. Les onze compagnies sélectionnées par un collège de 18 partenaires, présentées devant un jury de cinq personnalités (distinctes des partenaires), ont pu être vues de 80 professionnels. Lauréats : premier prix à la compagnie Étant donné, suivie d'Ambra Senatore. Prix du public à Yan Raballand. Elles effectueront une tournée commune de quatorze dates. La CCAS (Caisse centrale d'action sociale des gaziers et électriciens) propose dix dates aux compagnies Sylvain Groult, Emmanuelle Vo-Dinh et Ambra Senatore. En 2012, Reconnaissance s'installe à Annemasse.

ENSEMBLES MUSICAUX

Autant de concerts... avec moins d'artistes !

La Fédération des ensembles vocaux et instrumentaux spécialisés (Fevis) publie une nouvelle étude réalisée par le cabinet Ithaque. Elle porte sur l'activité de 69 ensembles pendant l'année 2008. Par rapport aux résultats de 2006 et 2004, on constate une baisse du nombre moyen d'heures salariées d'artistes en contrat à durée déterminée (9 969 heures par ensemble contre 10 524 heures en 2006). Pourtant le nombre global de concerts reste quasiment le même. Les concerts réunissant plus de 21 musiciens sont moins nombreux. Si le nombre d'ensembles recevant une subvention DRAC est en hausse de 2%, le montant moyen de la subvention accordée est en net repli à 109 000 € contre 128 000 € deux ans plus tôt. Près de 60% des subventions proviennent des collectivités territoriales. Les subventions représentent en moyenne 37% des recettes. Un tiers des ensembles ont un budget inférieur à 200 000 €, et 10% en ont un supérieur à 1,5 M€. La crise du disque impacte très directement les ensembles de la Fevis avec une baisse de 8% des ensembles qui ont enregistré un disque en 2008. ●

MARSEILLE-PROVENCE 2013

Aix fait sa rebelle

La Ville d'Aix et la Communauté du Pays d'Aix (CPA) jouent les trouble-fêtes de Marseille-Provence 2013 (MP2013). Considérées jusqu'à présent comme simples «territoires associés», les deux collectivités dirigées par Maryse Joissains ont versé leur part de financement au fonctionnement de l'association, mais elles traînent à adhérer à l'association et, de ce fait, à régler le reste de l'enveloppe. «Nous attendions d'avoir un accord qui remplisse pleinement nos attentes», explique Sophie Joissains, adjointe au maire d'Aix et vice-présidente de la CPA. L'enjeu est la maîtrise de la sélection des projets sur son territoire, voire la gestion du budget qui leur sera affectée. «Selon la réglementation européenne, c'est impossible», prévient Thierry Roche, directeur délégué aux relations institutionnelles de MP2013. L'équipe de l'association doit se rendre à Bruxelles le 14 décembre. «D'ici là, il faut qu'on soit fixés», ajoute Thierry Roche. Si Aix se désiste, il faudra un plan B. Ce qui supposerait de se passer des infrastructures aixoises et d'un budget de 7,3 M€, soit 7,5% du financement global. Des nouvelles sont attendues le 10 décembre lors du conseil communautaire. ● MARJOLAINE DIHL

Monique Barbaroux reconduite. Le décret n'a pas encore été publié, mais l'actuelle directrice du Centre national de la danse, Monique Barbaroux, sera bien reconduite. Ce choix a longtemps été en balance avec une nomination à la tête de Chaillot, mais l'idée a prévalu de laisser Monique Barbaroux achever les chantiers en cours : restauration du bâtiment et fusion entre le CND et la Cinémathèque de la danse.

La Friche Belle de Mai en attente.

Le directeur de Système Friche Théâtre, **Philippe Foulquié**, quitte ses fonctions le 31 décembre (*La Lettre du Spectacle* du 16 avril 2010). Pour l'heure, son successeur n'a pas été nommé. Un appel à candidatures devrait être lancé sous peu.

Et La Criée sans nouvelle.

Depuis leurs entretiens début octobre, les trois candidats à la succession de **Jean-Louis Benoît** à la tête du CDN de la Criée – Macha Makaïeff, Simon Abkarian et Catherine Marnas – se sont installés dans une longue attente. Le ministère de la culture n'a pas fourni d'explication sur ce retard. Selon la rumeur, Simon Abkarian, (désormais sur la short list du Nouveau Théâtre de Montreuil) ne serait plus dans la course pour Marseille. L'actuel directeur de la Criée estime que «rien ne presse» étant donné que son «contrat court jusqu'en juin 2011 et que la programmation de 2011-2012 est en cours de préparation».

Grandcrew payant.

Grandcrew, le site français de concerts en vidéo à la demande passe au modèle payant. Les internautes peuvent désormais télécharger un titre en vidéo à partir de 1,49 € et un concert à partir de 6,99 €. Avec ce modèle payant, le site souhaite rétribuer tous les acteurs du live, artistes, labels, salles et producteurs.

Les Cinq Diamants, nouveau lieu de création.

Déjà occupé par des artistes en résidence, le Théâtre des Cinq Diamants, à Paris, ouvrira au public en janvier. Situé dans le treizième arrondissement, il a été reconstruit pour une meilleure adaptation aux représentations. Pour sa première saison, l'établissement dirigé par **Sophie Saada** sera axé sur la cocreation de spectacles, avec partage des recettes entre les compagnies et le théâtre. L'accent est mis sur l'inscription des Cinq Diamants au cœur du quartier, sur un travail avec les établissements scolaires du secteur. Il est prévu d'ouvrir certaines répétitions au public. Disposant d'une scène de 8,50 m sur 4,50 m, le théâtre compte 80 places.



Répétition de *Comment je suis devenu Yuri Gagarine* par le Théâtre du Sémaphore.

Le Bolchoï au cinéma.

Par contrat exclusif avec les Ballets du Bolchoï, la société CielÉcran va retransmettre en direct dans le monde quatre ballets dans près de 350 salles de cinéma, à commencer par *Casse-Noisette*, le 19 décembre. La séance est proposée au prix de 22 €. En plus du Metropolitan Opera ou de l'Opéra de Paris, cette filiale de Gaumont Pathé a déjà diffusé en direct des concerts d'Elton John ou Metallica. «Nous avons du mal à trouver des théâtres avec lesquels faire des directs sur des pièces classiques, comme le fait le National Theater de Londres», indique Marc Welinski, le PDG.

FINISTÈRE

Un laboratoire artistique à la Manufacture des tabacs

Quatre associations culturelles et sociales du pays de Morlaix (29) ont signé, le 24 novembre, la promesse d'achat de 2 000 m² de surface au sein de l'ancienne manufacture des tabacs de Morlaix. Ce superbe bâtiment industriel fait l'objet d'une reconversion portée par la CCI depuis 2001. Le volet culturel est porté par quatre partenaires : la compagnie dramatique l'Entresort, (metteuse en scène Madeleine Louarn), l'établissement et service d'aide par le travail (ESAT) dédié à la compagnie Catalyse, Wart pour les musiques actuelles, et le cinéma associatif la Salamandre. Morlaix ayant un théâtre municipal, la Manufacture se concentrera sur la création. Son hall commun sera un espace de convivialité et d'accueil de rendez-vous culturels. Il hébergera un centre de documentation, un lieu de répétition et de formation pour professionnels et amateurs. Dans une deuxième phase, le cinéma s'y installera. Maîtres d'ouvrage, les quatre associations travaillent avec les architectes Jérôme Guéneau et Catherine Rannou sur la modularité et l'économie des locaux. Réunies par affinité, elles s'inscrivent dans le plan de reconversion soutenu par la communauté d'agglomération, ce qui a joué sur le prix de vente modique et l'obtention de crédits financiers. ● Y. P.



D.R.

AVIGNON

Polémique sur la situation financière des Hivernales

Jean-Claude Ragot, ancien président des Hivernales Centre de développement chorégraphique d'Avignon, avertit en termes rudes dans un communiqué : «L'ancienne équipe que j'ai eu la charge et le bonheur de présider durant 14 ans [...] n'acceptera pas que l'on dénature son action et ses résultats». Il répond à la publication dans *Vaucluse Matin* du 8 octobre d'un article affirmant que le nouveau directeur, Emmanuel Serafini, «doit trouver les moyens d'effacer un déficit de 150 000 € cumulé entre 2005 et 2010». L'article a fait l'objet d'un démenti du CDC et de la Ville, mais la situation est néanmoins sérieuse. La structure présente un déficit structurel et le directeur, arrivé en septembre 2009, tente avec parfois un peu de maladresse, de faire monter la pression pour obtenir des tutelles qu'elles remplissent leurs engagements. Avec quelques succès puisque, sur 2010, DRAC, conseil général et conseil régional vont apporter 15 000 € de plus et la Ville 20 000 €. Pour autant, pour redresser la situation et rembourser les bureaux qu'il a acquis, le CDC a dû abandonner son studio. Or, sans cet outil, est-ce que les Hivernales sont encore un CDC en étant réduit à un théâtre qui ne peut pas accueillir de résidence? La question est perçue comme suffisamment grave pour échauffer les esprits. ● P. V.

Danse l'Afrique

Danse. La biennale Danse l'Afrique Danse, organisée par Culturesfrance à Bamako (Mali) du 29 octobre au 5 novembre a distingué, pour le solo, Qudus Onikeku (Nigeria),

pour les pièces collectives Horácio Macuacua (Mozambique) et Florent Mahoukou (Congo). Les autres prix ont été décernés à : Aly Karembé (Mali), Julie Larisoa, Junior Zafialison (Madagascar).

La Coordination

sans toit. Le Syndec appelle la mairie de Paris à faire de nouvelles propositions de relogement à la Coordination des intermittents et précaires d'Île-de-France. Celle-ci est désormais expulsable.

Fonds SACD nouveaux médias.

L'action culturelle de la SACD ouvre le Fonds SACD Fictions 2.0. Il apportera une aide aux auteurs pour réaliser un pilote de série destiné à une diffusion multiple : Internet, Web.tv, téléphonie mobile, cinéma, télé... Le budget est de 50 000 € pour cinq à dix projets.

Circa. Le festival Circa à Auch (32) a enregistré 24 774 entrées aux spectacles payants, du 22 au 30 octobre, contre 25 500 entrées l'année dernière. Les grèves dans les transports et le risque de pénurie de carburant n'ont pourtant pas eu de conséquences sur l'accès à Auch. Le taux de fréquentation ressort à 89,2%. Vingt spectacles payants étaient programmés par le directeur, Marc Fouillard, plus, en accès libre, huit concerts et six scènes ouvertes.

Humour : ouvertures à Toulouse.

Les Chevaliers du fiel ouvrent le 4 décembre une salle de 300 places. Deux autres cabarets et petites salles s'agrandissent à Toulouse (31), le café-théâtre Les Minimés dirigé par Jamin Chtouki et les 3 T, d'Édouard et Corinne Pey.

Karavel prend le

large. Mourad Merzouki, directeur du centre chorégraphique national de Créteil et candidat à la direction de celui de Rilleux-la-Pape n'en délaisse pas Pôle Pik, le centre de production et de diffusion consacré au hip-hop, à Bron (69). Du 16 au 23 octobre, son festival Karavel a accueilli 2 480 spectateurs (91% de fréquentation), 350 participants au bal hip-hop, 1 534 élèves au marathon de la danse, 15 compagnies et deux créations.

SUR VOS AGENDAS

RENNES

LE 10 DÉCEMBRE

Musiques actuelles : l'enfant au concert

Par Spectacle vivant en Bretagne. www.lestrans.com

Dances urbaines

Par Initiatives d'artistes en danses urbaines. www.iadu.fr

PARIS

LE 13 DÉCEMBRE

Enjeux et structuration au niveau européen.

Par l'Ufisc. 01 42 49 53 64.

LILLE

LE 13 DÉCEMBRE

«Qu'est-ce qui ne va pas dans la culture». La question de l'évaluation.

Par le comité lillois de l'Appel des appels et le collectif Art et Culture. 06 67 93 72 14.

CHÂTEAU-GONTIER

LE 14 DÉCEMBRE

Paroles nomades : rencontres de la marionnette

Par le Carré, Scène nationale de Château-Gontier et l'association Thémaa. 02 43 09 21 52.

CAEN

14 ET 15 DÉCEMBRE

Colloque international de la critique

Par la Comédie de Caen et l'AICT. 02 31 46 27 29.

QUIMPER

DU 14 AU 16 DÉCEMBRE

Rencontres jeune public

Festival Théâtre à tout âge ! www.tres-tot-theatre.com

REIMS

LE 18 DÉCEMBRE

Échanges artistiques et culturels en Europe ?

Par le festival Reims Scènes d'Europe et l'OPC. 03 26 48 49 00.

ST-PRIEST, VÉNISSIEUX

LES 11 ET 12 JANVIER

Rencontres de compagnies rhônalpines

Par le Groupe des 20, théâtres de Ville en Rhône-Alpes. 06 64 41 54 27.

Rencontres internationales D'Jazz Nevers

Du 5 au 13 novembre

Création : 1987.

Production : association D'Jazz Nevers.

Lieux (en 2010) : Maison de la culture, Auditorium Jean Jaurès, salle de musiques actuelles le Café Charbon, PAC des Ouches.

Budget : 440 000 €, dont la moitié pour le plateau artistique.

Financeurs : Agglomération et Ville de Nevers, ministère de la Culture, Région Bourgogne, conseil général de la Nièvre.

Équipe : Roger Fontanel (direction), Benoît Roussel (administration), Geneviève Herbeteau (coordination), Martine Palmé (attachée de presse).

Tarifs : concert de midi gratuit, concert de 18h30 à 3 €, autres concerts de 8 à 25 €, tarifs réduits de 6 à 15 €. Formule trois soirées (27 ou 51 €) et formule huit soirées (58 ou 110 €).

Club mécènes : IMP Graphic, Kyriad Hôtel, Tanéo, Caisse d'épargne de Bourgogne Franche-Comté, Mangeon S.A., Musique and Music, agence immobilière Guy Hoquet.

Autres partenaires : CNV, Sacem, Spedidam, ONDA, Inspection académique de la Nièvre, centre régional du jazz en Bourgogne.

Fréquentation : 5 740 spectateurs (5 767 en 2009).

Nombre de spectacles : 26

Spectacles programmés : ONJ Daniel Yvinec et Erik Truffaz, Fanfare la Tulipe, Kris Defoort Trio, Anouar Brahem, Trio Arco, Rétroviser, Marc Ducret Trio, Kamilya Jubran, Eric Vloeimans, Ballaké Sissoko et Vincent Ségal, Bernard Struber, Didier Petit, Manu Codjia Quintet, David Lescot avec Médéric Collignon et Jacques Bonnaffé, Jef Lee Johnson Band, Kif Kif, Drifting Box Celebration, Biondini/Godard/Reijseger, Arild Andersen/Tommy Smith/Paolo Vinaccia, «En Aparté», Das Kapital, Sylvie Courvoisier/Mark Feldman Quartet, Yaron Herman Trio et Quatuor Manfred, Démereau/Fernandez/Merville, Surnatural Orchestra, Roy Hargrove Quintet.

3 QUESTIONS À

Roger Fontanel, directeur

Quelles évolutions pour D'Jazz Nevers ?

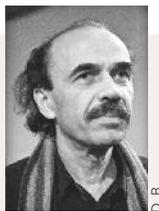
Nous réaffirmons la dimension européenne du festival et favorisons les rencontres entre le jazz et d'autres disciplines. Ainsi Kris Defoort Trio est proposé avec les programmes Jazzé Croisé et Jazzpass.be.fr de l'Association des festivals innovants en jazz et musiques actuelles, dont D'Jazz est membre fondateur.

Le festival peut-il se développer ?

C'est possible, mais nous sommes limités par les jauges, avec des taux de remplissage entre 85 et 100%. L'agglomération n'a que de 70 000 habitants. Nous proposons du jazz, de la création et des musiques contemporaines, ce qui limite également le développement.

Les financements sont-ils assurés ?

Oui, grâce à une convention quadripartite, unique pour un festival de jazz français, avec l'agglomération, le Département et le ministère de la Culture. Nos financements sont stables depuis plusieurs années. Cette convention sera rediscutée l'an prochain. ● **PROPOS RECUEILLIS PAR NICOLAS DAMBRE**



erda | accentus

Directrice musicale : Laurence Equilbey

RECRUTE UN **DÉLÉGUÉ ARTISTIQUE** (h/f)

Mission

Le délégué artistique participe à la définition et au développement du projet artistique de l'association erda | accentus (accentus, rayonnement du jeune chœur de paris, programme tenso) et veille à son bon déroulement.

-> **en relation avec la Directrice musicale, il/elle :**

- élabore la programmation des saisons, conduit la recherche de répertoire
- suit les commandes auprès des compositeurs (contrats, partitions, éditions)
- gère la bibliothèque musicale et suit les commandes auprès des éditeurs
- définit les distributions musicales
- propose l'engagement des solistes, orchestres et chefs invités ; négocie leurs cachets en collaboration avec l'Administrateur général
- définit les jauges de répétitions et élabore les plannings

-> **en relation avec l'Administrateur général, il/elle :**

- transmet et actualise les données budgétaires artistiques, notamment au moment de l'élaboration des contrats de travail
- est l'interlocuteur artistique des principaux partenaires et programmeurs
- centralise et transmet les informations artistiques (à la production, communication et auprès des artistes) ; participe à la rédaction des documents de communication et de vente

Profil

- très bonnes connaissances musicales, notamment du répertoire vocal et choral et de la voix, ouverture vers les arts plastiques et numériques
- lecture de la musique
- bonnes connaissances de l'actualité musicale et artistique
- qualités rédactionnelles
- bonnes connaissances dans la gestion et le management
- maîtrise de l'outil informatique
- anglais courant, bon niveau d'allemand
- expérience dans le secteur culturel souhaitée

Conditions : CDI temps plein

Prise de poste : février 2011

Merci d'envoyer CV, photo et lettre de motivation avant le 15 décembre 2010 à :
erda | accentus
à l'attention de Guillaume Cerutti, Président
51 rue de Chabrol – F- 75010 Paris

Pour plus de renseignements : contact@accentus.fr / +33 (0)1 42 46 22 00 / www.accentus.fr

DIRECTEUR DES CUIZINES

À CHELLES (77)

LES CUIZINES SONT LA SCÈNE DE MUSIQUES ACTUELLES DE LA VILLE DE CHELLES. SALLE DE DIFFUSION DE 300 PLACES + CLUB, 3 STUDIOS DE RÉPÉTITION, 1 STUDIO D'ENREGISTREMENT, CENTRE DE RESSOURCES, ACCOMPAGNEMENT DE LA SCÈNE LOCALE ET ACTION CULTURELLE.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

Direction de l'équipement « Les Cuizines », définition et mise en œuvre du projet artistique et culturel // Création, production et diffusion d'événements et d'actions artistiques dans et hors les murs // Supervision de la gestion de la sécurité des spectacles // Animation et développement de partenariats autour de projets artistiques // Pilotage et animation des équipes administratives et techniques // Gestion administrative et budgétaire // Gestion des ressources humaines // Gestion des bâtiments et du patrimoine // Promotion de la politique culturelle de l'établissement

CONDITIONS D'EXERCICE

Déplacements fréquents // Horaires irréguliers, avec amplitude variable (soirées, week-ends) // Rythme de travail avec des pics d'activité liés aux projets et à la programmation l'établissement // Disponibilité à l'égard de l'équipe artistique, administrative et technique

CHAMPS DE COMPÉTENCES

Enjeux, évolutions et cadre réglementaire des politiques publiques du spectacle vivant // Évolution des pratiques amateurs et professionnelles // Fonctionnement des collectivités territoriales // Méthodes et outils d'analyse et de diagnostic // Instances, circuits et processus de décision // Dispositifs et financements du spectacle vivant // Règles administratives et financières des commandes et de l'achat public // Cadre réglementaire de l'organisation de manifestations culturelles (sécurité ERP, fiscalité, assurances) // Méthodes et outils du management // Outils de pilotage opérationnel des activités

RELATIONS FONCTIONNELLES

Relations avec l'autorité territoriale // Relations ponctuelles avec les services de la collectivité : ressources humaines, finances, techniques, communication // Coopération avec les autres établissements culturels // Relations suivies avec les collectivités partenaires (financements, moyens, projets) // Relations suivies avec le ministère de la Culture et les services déconcentrés de l'Etat // Implication dans le réseau départemental des musiques actuelles "Pince Oreilles" et dans le réseau régional des musiques actuelles "RIF"

FORMATION

Formation management // élaboration de projet artistique et culturel // Stage sécurité licence d'entrepreneur de spectacle

CADRE STATUTAIRE

Cat. A // Filière Administrative // Titulaire ou Contractuel



CANDIDATURE (CV+LM) + NOTE D'INTENTION (5 PAGES)
À ENVOYER AVANT LE 31/12 À : MONSIEUR LE MAIRE
J.P. PLANCHOU - HÔTEL DE VILLE 77500 CHELLES /
ET PAR MAIL : RECRUTEMENT@CHELLES.FR

VILLE DE CHELLES
www.chelles.fr



CONCEPTION GRAPHIQUE & PHOTO - YASHU.FR

CENTRE NATIONAL DE
Gmem
CREATION MUSICALE

Gmem, Centre National de Création Musicale à Marseille, recherche son directeur général (H/F)

chargé de la conduite d'un lieu de création, de production, de diffusion musicales (un festival annuel), d'une activité de recherche en informatique et de formation.

Missions :

- il propose et met en œuvre un projet artistique et culturel conformément au cahier des charges des CNCM (http://www.lanacre.org/fileadmin/user_upload/Services_aux_professionnels/ccncm.pdf) ;
- il assure la responsabilité de la gestion administrative du personnel et financière du centre ;
- il assure le suivi des partenariats publics et privés.

Profil : formation supérieure, expérience reconnue dans le domaine de la création musicale, compétence confirmée dans la gestion d'une structure de production artistique.

Candidatures à déposer avant le 18 décembre 2010 (CV et lettre de motivation) auprès de Monsieur le Président du Gmem (15 Rue de Cassis - 13008 Marseille)

Pour l'information complète du profil de poste et du processus de recrutement, téléphoner au Gmem 04 96 20 60 10 ou voir sur <http://www.gmem.org>

le concert d'Astrée' Emmanuelle Haim



recrute

Administrateur/trice général(e)

Le Concert d'Astrée, créé en 2000 par Emmanuelle Haim et constitué d'un orchestre et d'un chœur, est installé à Lille depuis 2008. Il propose chaque saison, des productions scéniques, des tournées internationales, un enregistrement discographique et de nombreux concerts autour desquels s'inscrivent des programmes de musique de chambre et d'actions culturelles présentés dans la Région Nord-Pas de Calais. L'équipe permanente est composée de 6 personnes.

Sous l'autorité de la directrice musicale et artistique du Concert d'Astrée, en collaboration avec le directeur administratif et financier à recruter, l'administrateur / l'administratrice général (e) construit et mène la stratégie artistique, culturelle et budgétaire de l'ensemble en veillant à l'équilibre entre les projets de production et de diffusion nationaux et internationaux et ceux relatifs au développement de la décentralisation dans la région Nord-Pas de Calais. • Bénéficiant d'un réseau certain dans le domaine musical national et international, il/elle assurera les relations avec les collectivités publiques ainsi qu'auprès de tout autre partenaire public ou privé. • Il/Elle aura également en charge l'élaboration de la stratégie de communication et de partenariat. • Disposant de qualités managériales certaines, il/elle assurera le management de l'équipe, notamment artistique et de production.

Profil :

- une excellente connaissance du milieu culturel/musical national et international.
- une parfaite maîtrise du français et de l'anglais.
- une parfaite maîtrise du processus de montage et de suivi de projets culturels.
- L'usage d'une autre langue (allemand, italien...) est souhaitable.
- Professionnel(elle) confirmé du spectacle vivant, il/elle doit posséder : de réelles capacités managériales • le sens de l'organisation et du travail en équipe • de très bonnes connaissances juridiques, sociales et administratives • la pratique au quotidien des logiciels bureautiques • une grande disponibilité.
- Rémunération selon profil et en lien avec la convention collective des entreprises artistiques et culturelles - FEVIS

Envoi des candidatures (cv, lettre de motivation et photo) jusqu'au 5 janvier inclus, à l'attention de : Jihad Michel Hoballah, Le Concert d'Astrée - www.leconcertdastree.fr, 28 rue des Jardins - 59000 Lille - en précisant la mention : «recrutement Administrateur / Administratrice général(e)», ou par mail à : jm.hoballah@leconcertdastree.fr

Poste à pourvoir immédiatement



L'association FNAS, structure de comité d'entreprise, créée par la Convention Collective Nationale des Entreprises Artistiques et Culturelles

RECRUTE UN(E) DIRECTEUR(TRICE) ADMINISTRATIF(TIVE) ET FINANCIER(E)

Sous l'autorité du Délégué général,
 il (elle) assurera la gestion opérationnelle
 de l'association :

- > Gestion budgétaire et financière
 - Anticipation, préparation et suivi du budget (8 M€)
 - Préparation et suivi des tableaux de bord
- > Gestion fiscale et juridique
- > Gestion administrative et sociale
- > Gestion mobilière et immobilière
- > Encadrement du service comptable et de la paie
- > Encadrement et gestion d'une équipe de 25 personnes
- > Coordination générale des activités de l'association

Il (elle) s'impliquera dans le suivi des projets en cours et participera aux choix des grandes orientations.

Profil recherché :

- > Formation supérieure dans le domaine de la gestion et des ressources humaines
- > Expérience significative dans un poste similaire
- > Qualités relationnelles et rédactionnelles
- > Expérience dans la mise en place et le suivi de projets informatiques
- > Connaissance du champ de la Convention Collective Nationale des Entreprises Artistiques
- > Disponibilité

Conditions d'emploi : CDI à temps plein,
 rémunération selon grille CCNEAC et expérience

Candidature à adresser à

Monsieur le Président
 FNAS
 185 avenue de Choisy
 75013 PARIS



www.hippodromedouai.com

L'Hippodrome, scène nationale de Douai recrute un directeur adjoint - administrateur (H/F)

Engagé dans la création contemporaine, l'Hippodrome coproduit et accueille des spectacles français et étrangers. Chaque saison comprend deux temps forts :

LES MULTIPISTES et LES 24H.

RICTUS et le COLLECTIF 14:20 sont compagnies associées.

Le projet de l'Hippodrome est élaboré dans un souci de relation forte au territoire et à la population.

L'équipe est constituée de 27 salariés. Le lieu comprend 4 salles dont une salle dédiée aux résidences et aux répétitions, ainsi qu'une salle de cinéma (classée "Art - Essai" et "Recherche").

● FONCTION

Sous l'autorité du directeur :

- Participation à la réflexion, à la programmation, à la prospective et aux stratégies de mise en œuvre ;
 - recherche de financements publics, y compris européens,
 - recherche de financements privés,
 - suivi des productions déléguées.
- Direction des ressources humaines :
 - encadrement de l'équipe administrative et comptable,
 - animation du projet d'établissement.
- Administration financière et juridique.

● PROFIL

- Formation supérieure de gestion et expérience confirmée dans des fonctions analogues,
- Excellentes connaissances juridiques et fiscales,
- Maîtrise de l'informatique de gestion,
- Affinité avec les esthétiques de la création contemporaine,
- Maîtrise de l'anglais appréciée.

CDI selon base grille Syndeac et selon expérience.

Poste à pourvoir
 à partir de janvier 2011, merci
 d'adresser avant le 20 décembre 2010,
 lettre de motivation et CV,
 à l'attention de Gilbert Langlois, directeur ;

par mail à :
 glanglois@hippodromedouai.com

ou par courrier à :
 Hippodrome, scène nationale
 À l'attention de Gilbert Langlois
 Place du Barlet - BP 10079
 59502 Douai cedex



**LE CENTRE CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL
DE CAEN / BASSE-NORMANDIE**
Direction Héla Fattoumi & Eric Lamoureux

Recherche

SON ADMINISTRATEUR (TRICE) GÉNÉRAL(E)

CDI À POURVOIR AU 1ER FEVRIER 2011

Sous la responsabilité de ses directeurs, l'Administrateur(trice) général(e) participe au développement du projet artistique « l'ici et l'ailleurs » et à sa valorisation.

Missions principales :

- Gestion du budget général
- Valorisation et développement du projet artistique et institutionnel auprès des partenaires institutionnels.
- Recherche de financements publics et privés.
- Responsable de l'équipe de salariés (8 permanents + vacataires et intermittents)
- Mise en œuvre de la communication, des partenariats et du développement des publics.
- Organisation, mise en œuvre et participation à la programmation du Festival Danse d'Ailleurs.

Profil :

- Expérience significative dans un poste similaire.
- Connaissance du milieu chorégraphique et des réseaux culturels nationaux et internationaux.
- Goût pour le travail en équipe
- Qualités rédactionnelles, rigueur, anticipation et méthode.
- Aisance relationnelle, créativité, sens de l'innovation.
- Disponibilité et mobilité (déplacements fréquents)
- Maîtrise de l'anglais.

Conditions :

- CDI – Cadre 2 – temps complet
- Rémunération selon expérience – convention collective Syndeac

CV et lettre de motivation avant le **17 décembre 2010** à :
Madame et Monsieur les Directeurs du CCNC/BN
CCN de Caen Basse –Normandie
BP 75 411 14054 CAEN CEDEX 4
Tél : 02 31 85 83 94 Fax : 02 31 85 83 90
info@ccncbn.com / www.ccncbn.com



Offre d'emploi

CHEF DE PROJET CULTUREL
DANS LA PERSPECTIVE DE LA CRÉATION D'UN CINÉ-THÉÂTRE

L'équipement – le projet :

La Commune de Saint-Chély d'Apcher porte un projet d'équipement multiculturel qui a vocation à offrir une double programmation : diffusion d'œuvres cinématographiques et diffusion de spectacles vivants.

La programmation culturelle du lieu sera renforcée par une programmation d'animations (conférences-débats, expositions dans le Hall, soirées thématiques, animations en partenariat avec les associations locales, ...) afin d'apporter la singularité nécessaire au futur équipement et multiplier les occasions de fréquentation du public de proximité.

Missions

Dans le cadre de la politique culturelle définie par l'entité exploitante et sous son autorité, le Chef de projet du Ciné-théâtre élabore et pilote la mise en œuvre du projet culturel et artistique, s'appuyant principalement sur une salle de 190 places, pouvant être configurée en salle de cinéma ou en salle de spectacles, et sur une équipe constituée d'un médiateur culturel et d'un régisseur / projectionniste et de personnel d'accueil.

Le Chef de projet du Ciné-théâtre entrera en fonction entre 12 et 18 mois avant l'ouverture de l'établissement culturel.

Dans ce cadre, les fonctions du Chef de projet seront orientées en deux temps :

1. le temps du suivi du projet de réalisation de l'équipement et de large mobilisation territoriale à manager avec, en perspective, la mise en scène de cet espace et sa première programmation culturelle.
2. La direction et la gestion de cet équipement pour en assurer son rayonnement et sa pérennité.

Elle consisteront principalement à :

- La définition de la programmation culturelle et des projets artistiques dans le cadre des orientations générales de la collectivité et la mise en œuvre de ce projet
- La diffusion d'événements artistiques dans et hors les murs
- L'organisation générale de l'établissement et la gestion de l'équipe, (responsabilité des ressources, de la sécurité des personnes et des bâtiments)
- La supervision de la sécurité des spectacles ou des événements
- L'encadrement et la gestion d'une équipe à effectifs et à statuts variables
- La gestion administrative et budgétaire de l'établissement et la recherche des financements liés à son fonctionnement
- Le développement d'offre, la proposition d'une politique tarifaire, le développement des publics et d'une politique de fidélisation
- Le développement d'une politique de communication et de promotion de l'équipement (partenariats, relations publiques, relations presse, ...).

L'ensemble de ces fonctions sera pondéré en terme d'importance en tenant compte qu'il y a un avant et un pendant sur la création de l'établissement.

Profil souhaité

■ Maîtrise des pratiques professionnelles et connaissance des réseaux locaux et nationaux

■ Connaissance indispensable de l'univers de l'exploitation cinématographique et des contraintes économiques et juridiques spécifiques à l'activité cinéma, aux arts visuels et au spectacle vivant

■ Connaissances des règles de la comptabilité publique

■ Maîtrise des logiciels bureautiques classiques

■ Une expérience en qualité de directeur de centre culturel serait un atout supplémentaire.

Aptitudes et qualités

■ Disponibilité, autonomie et sens du contact

■ Sensibilité artistique affirmée

■ Sens de la négociation (relation distributeur / négociation de partenariats pour la mise en place d'une politique d'animation / recherche de financements)

■ Méthode, rigueur et dynamisme

■ Aptitude au diagnostic, au montage de projets et à leurs évaluations.

Cadre statutaire ou contractuel : Catégorie A

Date limite de candidature est fixée au 31/12/10.
Poste est à pourvoir à compter du 01/03/2010 (date indicative)
Contact : Marion Breuiller marion.breuiller@stchelydapcher.fr
Mairie – 67 rue Théophile Roussel
48200 SAINT CHELY D'APCHER
Tel : 04.66.31.38.53

centre chorégraphique national de montpellier languedoc-roussillon

Le Centre chorégraphique national de Montpellier Languedoc-Roussillon direction Mathilde Monnier recherche

un (e) chargé (e) de production et de diffusion

En étroite collaboration avec la direction et en binôme avec la chargée de production et de diffusion vous avez la co-responsabilité de :

- l'élaboration et la mise en œuvre des budgets de production,
- la mise en œuvre du montage et du suivi des productions,
- la diffusion des spectacles sur le plan régional, national et international,
- l'administration et l'organisation des tournées et leur accompagnement.

Vous avez la responsabilité du projet européen Jardin d'Europe dont le Centre chorégraphique est un des membres organisateurs.

Dans le cadre de vos missions vous participez activement à la dynamique du projet du Centre dans ses missions de développement de ses activités sur son territoire.

Poste basé à Montpellier.
 Expérience significative dans un poste similaire.
 Bonne connaissance et pratique des financements européens.
 Pratique de l'anglais indispensable.
 Salaire selon expérience et base convention CCNEAC.

Merci d'adresser votre candidature avant le 24 décembre, lettre de motivation et curriculum vitae.

par courrier à
 Jean-Marc Urrea, directeur délégué
 Centre chorégraphique national de Montpellier Languedoc-Roussillon
 Agora - bvd Louis Blanc
 34000 Montpellier

par mail à direction@mathildemonnier.com



LA VILLE DE SABLE-SUR-SARTHE recrute son (sa)

Responsable de production et programmation artistique

Mis à disposition d'une association
réducteur (fonctionnaire ou contractuel) en CDD de 1an

(Saison culturelle pluridisciplinaire, 4 expositions, 120 représentations et 4 festivals par an, accueillant 65 000 spectateurs et visiteurs) - Au sein d'une équipe de 16 personnes.

Sous la responsabilité du Directeur de la scène conventionnée, vous assurez les missions suivantes :

Missions :

- Programmation et mise en œuvre, organisation et médiation des expositions d'arts plastiques,
- Animation des partenariats établis et recherche de financements
- Suivi de production des spectacles vivants
- Accueil d'artistes et de publics
- Encadrement de personnels vacataires.

Pour la ville vous pourrez être amené à encadrer des expositions organisées par d'autres services culturels (Ecole de Musique, bibliothèque)

Profil :

De formation supérieure (Bac+3 minimum) ou équivalent, et justifiant d'une expérience réussie dans un poste similaire.

- Disponibilité,
- Capacités d'initiative et d'organisation,
- Qualités rédactionnelles,
- Excellent relationnel,
- Maîtrise des outils informatiques,
- Aptitudes au travail en équipe
- Un goût prononcé pour le spectacle vivant serait un atout majeur pour ce poste.

Spécificité du poste :

Horaire irrégulier avec amplitude variable

Salaire selon expérience

Envoyer lettre de motivation manuscrite et CV avant le 13 décembre à
 Monsieur le Maire - Direction des Ressources Humaines
 Place Raphael Elizé - 72300 SABLE-SUR-SARTHE - drm@sablesursarthe.fr

PROJET CULTURE

la **colline**
 théâtre national

Recherche son/sa

Constructeur de décors et structures (CDI)

Principales attributions

Sous la responsabilité du chef de service construction :

Vous assurez avec autonomie la préparation et la construction des décors, accessoires de décors ou éléments de mobiliers à partir des plans d'exécution que vous savez lire et interpréter • Vous pouvez être amené(e) à guider et épauler l'équipe dans l'accomplissement des tâches et à proposer des solutions techniques à votre hiérarchie • Vous participez, en coopération avec les autres services, au premier montage sur le plateau et à l'adaptation du décor, si nécessaire. Vous réalisez les compléments et finitions • Vous pouvez accompagner un spectacle en tournée, notamment pour les phases de montages/démontages • Vous veillez à la bonne utilisation, au bon fonctionnement du matériel et au respect de l'ensemble des protocoles de sécurité • Vous participez à l'entretien, au stockage et au rangement du matériel • Vous pouvez être amené(e) à réaliser ponctuellement des aménagements pour le théâtre ou l'atelier.

Profil et compétences

- CAP/BEP de menuiserie ou serrurerie
- Bonne maîtrise de plusieurs qualifications spécialisées (menuiserie, serrurerie,...) permettant de traiter bois, fer ou tous autres matériaux
- Expérience en construction de décors
- Maîtrise de la lecture de plans et connaissance du logiciel Autocad.
- Sens de l'autonomie
- Aptitude à travailler en équipe

Statut et rémunération

Grille de classification et de rémunération de l'établissement
 Agent de maîtrise

PROJET CULTURE

Les candidatures sont à adresser avant le 10 décembre 2010 à :
 Daniel Touloumet - Directeur technique - Théâtre National de la Colline
 15 rue Malte Brun - 75020 Paris - 01 44 62 52 66 - d.touloumet@colline.fr



POSTE DE CRÉATEUR STYLISTE PERRUQUIER

Le Festival de Glyndebourne fut créé en 1934 et se situe près de Lewes, à environ 90 km de Londres. Aujourd'hui, le festival a lieu de mai à août, avec au programme, 6 opéras représentés dans un théâtre de première classe de 1200 places. Avec le Tour de Glyndebourne 3 productions partent en tournée en Angleterre à l'automne, cela représente chaque année un total d'environ 120 représentations avec 150 000 spectateurs.

Récemment, nous avons restructuré notre département de perruques et créé un nouveau poste de créateur styliste perruquier développant ainsi nos critères de pointe en matière de qualité et d'innovation.

Travaillant sous la direction du chef des costumes, le responsable en production perruque/chef perruquier est responsable de l'équipe de la maison ainsi que des intermittents et des travailleurs indépendants. Ils travailleront de manière rapprochée avec des designers de renommée internationale afin d'interpréter et réaliser les perruques de notre festival et de notre tournée.

Nous invitons toute personne intéressée, ayant une expérience professionnelle de perruquier ainsi qu'une expérience de chef de projet de grande production à nous contacter:

Il est important que chacun des candidats puissent montrer des points forts dans l'organisation, le budget et la communication, ainsi qu'une aptitude à diriger une équipe diverse. Une maîtrise de l'anglais est essentielle.

Contactez Pauline LeCrass, chef du département des costumes pour plus de précisions au 00 44 1273 812321 ou email Pauline.lecrass@glyndebourne.com.

STRUCTURES DE CRÉATION
ET DE DIFFUSION

DIRECTION

GMEM à Marseille (13). Directeur général (h/f). → Voir page 11

FÉDÉRATION DE PARIS DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - CENTRE D'ANIMATION VALEYRE à Paris. Directeur adjoint (h/f). www.profilculture.com

ORCHESTRE DE BRETAGNE (35). Directeur général (h/f). Cand. avant le 31/12. www.orchestre-de-bretagne.com

EPCC VIENNE GLANE à Saint-Junien (87). Directeur (h/f). www.lamegisserie.fr

MAISON DES ARTS à Thonon et Evian (74). Directeur (h/f). Cand. avant le 15/12. À pourvoir le 1/06. www.mal-thonon.org

ADMINISTRATION/
PRODUCTION/DIFFUSION

LE CONCERT D'ASTRÉE à Lille (59).

Administrateur général (h/f). → Voir page 11

L'HIPPODROME, scène nationale de Douai (59). Directeur adjoint, administrateur (h/f).

→ Voir page 12

CCN DE CAEN / BASSE-NORMANDIE.

Administrateur général (h/f). → Voir page 13

CCN DE MONTPELLIER LANGUEDOC-ROUSSILLON (34). Chargé(e) de production et de diffusion. → Voir page 14

GESTICULTEURS à Redon (35). Chargé(e) de diffusion + Attaché(e) d'administration. Cand. 29/12. CDI pour février. www.gesticulteurs.org

ABBAYE AUX DAMES - FESTIVAL DE SAINTES (17). Assistant(e) de production. Cand. avant le 15/12. CDD 6 mois dès février. lebihan@abbayeauxdames.org

CULTURE COMMUNE à Loos-en-Gohelle (62). Assistant administratif expérimenté (h/f). g.senhadji@culturecommune.fr

TERRITOIRE DE MUSIQUES EUROCKÉENNES DE BELFORT (25). Administrateur (h/f). Cand. avant le 15/12. www.eurockeennes.fr

ORCHESTRE NATIONAL DE LORRAINE à Metz (57). Administrateur adjoint (h/f). Cand. 17/12. s.georgel@orchestrenational-lorraine.fr

CIRQUE NOMADE à Boulogne Billancourt (92). Chargé(e) de production et diffusion. Cand. avant le 15/12. cirquenomade@wanadoo.fr

COMMUNICATION /
RELATIONS PUBLIQUES

LE MAILLON à Strasbourg (57). Responsable des relations avec le public. Pour le 1/01. 03 88 27 61 71. candidature@le-maillon.com

MESH, Musique et situations de handicap à Margency (95). Chargé(e) de communication et d'administration. Emploi-tremplin pour le 3/01. 01 39 64 97 95. direction@mesh.asso.fr

TECHNIQUE

MAISON DE LA CULTURE DE BOURGES - SN (18). Régisseur général. Cand. avant le 15/12. Pour le 1/02. directiontechnique@mcbourges.com

COMÉDIE DE CLERMONT, SN (63).

Régisseur général (h/f). Cand. avant le 15/12. CDI à pourvoir au 3/01/11.

j.brunhes@lacomediuedeclermont.com

FILE7, CAFÉ-MUSIQUES à Magny-le-Hongre (77). Régisseur de studio de répétition (h/f).

CDD 7 mois À pourvoir le 3/01.

01 60 43 66 22. sylvain@file7.com

AUTRES

ERDA | ACCENTUS à Paris. Délégué(e) artistique. → Voir page 10

FESTIVAL DE GLYNDEBOURNE près de Lewes (Angleterre). Créateur styliste perruquier (h/f). → Voir page 14

THÉÂTRE NATIONAL DE LA COLLINE à Paris. Constructeur de décors et structures (h/f). → Voir page 14

THÉÂTRE DE CAEN (14). Médiateur culturel (h/f). Cand. avant le 15/12. lchenay@caen.fr

THÉÂTRE D'ARLES, scène conventionnée pour des écritures d'aujourd'hui (13).

Assistant(e) de direction. CDI à pourvoir au 1/02. Cand. avant le 7/12.

accueil@theatre-arles.com

CENTRE CULTUREL DE CHEVILLY-LARUE ET THÉÂTRE ANDRÉ MALRAUX (94).

Comptable unique expérimenté. Mi-temps. ckrief@theatrechevillylarue.fr

MARSEILLE PROVENCE 2013. Chef de projet musique (h/f). Cand. avant le 1/01. recrutement@marseille-provence2013.fr

OLYMPIC, association Songo à Nantes (44). Webmaster, webdesigner (h/f). Cand. avant le 17/12. marieke@olympic.asso.fr

AMC & LES TONTONS TOURNEURS à Hérouville-Saint-Clair (14). Comptable. Pour le 3/01. amarande@lestontontourneurs.com

UNIVERSITÉ PARIS SUD 11 - CFMI ORSAY (91). Documentaliste. Temps partiel. www.cfmi.u-psud.fr ; carole.paris@u-psud.fr

JUST LOOKING PRODUCTIONS à Paris.

Chargé(e) de booking expérimenté(e).

florence@justlookingproductions.com

CNCS, Centre national du costume de scène à Moulins (03). Responsable sécurité incendie et maintenance. Cand. avant le 31/12.

www.profilculture.com

BALLET PRELJOCJAJ à Aix-en-Provence (13).

Assistant artistique, répétiteur (h/f).

CDI pour le 3/01. Cand. avant le 15/12.

adj.dir.artistique@preljocaj.org

LA CITÉ, MAISON DE THÉÂTRE (13).

Chargé(e) de médiation et coordination. CDI.

À pourvoir le 10/01. www.profilculture.com

ORGANISMES

FNAS à Paris. Directeur administratif et financier (h/f). → Voir page 12

ANNONCES EMPLOIS

Structures de création, structures de diffusion (tous postes administratifs et techniques), organismes culturels, fonction publique territoriales dans

LA LETTRE DU SPECTACLE

Contactez-nous

Tél. 02 40 20 60 21

Fax 02 40 20 60 30

emploi@lalettreduspectacle.com

FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE

LES CUIZINES (77). Directeur (h/f).

→ Voir page 11

COMMUNE DE SAINT CHÉLY D'APCHER (48). Chef de projet culturel. → Voir page 13

VILLE DE SABLÉ-SUR-SARTHE (72).

Responsable de production et programmation artistique. → Voir page 14

VILLE D'ORLY (94). Administrateur (h/f)

du Centre culturel Aragon Triolet. À pourvoir de suite. francoise.pech@mairie-orly.fr

VILLE DE CHAUMONT (52). Régisseur principal polyvalent. Cand. avant le 10/12. Pour le 3/01. directeur.theatre@ville-chaumont.fr

VILLE DE LISSIEU (69). Régisseur

des salles (h/f). 04 78 47 60 35.

mairie.de.lissieu@wanadoo.fr

VILLE DE SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BEAUME (83). Responsable technique

pour le pôle culturel. Cand. avant le 2/01.

04 94 72 93 00. www.st-maximin.fr

VILLE DE PEZENAS (34). Régisseur technique

(h/f). Pour le 10/01. www.ville-pezenas.fr

VILLE D'ISSOIRE (63). Chargé(e) de mission

musiques actuelles + Responsable de

L'Artscène. Pour le 1/01. www.profilculture.com

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ORÉE

DE BERCÉ-BELINOIS à Écommoy (72).

Directeur (h/f) pour son école de musique.

Cand. avant le 15/12. 02 43 47 02 20.

VILLE DE ROUEN - Le Hangar 23 (76).

Directeur (h/f). Cand. avant le 10/12.

recrutement@rouen.fr

VILLE DE LOMME (59). Agent de gestion

comptable, responsable du budget du Pôle

éducation-culture. flagarde@mairie-lomme.fr

VILLE D'AUBERVILLIERS (93). Responsable

de l'Espace Renaudie. recrutement@mairie-

aubervilliers.fr ; rubriques Travailler, Emploi,

www.mairie-aubervilliers.fr

VILLE D'AULNAY-SOUS-BOIS (93).

Chargé(e) de développement culturel.

drh-recrutement@aulnay-sous-bois.com

VILLE DE LORIENT (56). Directeur adjoint

(h/f) pour son conservatoire (CRD).

À pourvoir le 24/12. www.lorient.fr



Accédez aux services Pôle emploi spectacle sur
www.pole-emploi-spectacle.fr

EMPLOYEURS DU SPECTACLE : pour réussir vos recrutements, faciliter vos déclarations et gérer vos cotisations
ARTISTES ET TECHNICIENS : pour connaître vos droits, simplifier vos démarches et trouver un emploi.

MOUVEMENTS

Contactez-nous
Pour nous adresser vos informations :
mouvements@lalettredu spectacle.com

● **MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION.**

En Auvergne, Arnaud Littardi succède à Laurent Heulot comme directeur régional des affaires culturelles d'Auvergne ; en Bourgogne, Bruno Chauffert-Yvart prend le relais de Michel Roussel (DRAC par intérim) ; François Erlenbach succède à Jean-Yves Le Corre ; en Champagne-Ardenne, Jean-Paul Ollivier succède à Marc Nouschi ; en Haute-Normandie, Alain Bourdon succède à François Erlenbach. Par ailleurs, Marie-Christine Weiner est nommée inspectrice générale des affaires culturelles.

● **ONDA.** Régis Plaud, administrateur du CCN de Caen, prendra ses fonctions de conseiller danse, le 1^{er} février à l'Office national de diffusion artistique. Il remplace Christophe Susset devenu conseiller pour l'Europe et l'international à l'ONDA.

● **Festival Printemps des Comédiens.** Jean Varela, directeur de Sortie Ouest, codirecteur et comédien de la Compagnie In Situ, est nommé à la succession de Daniel Bedos, directeur du festival du Printemps des Comédiens, à Montpellier (34).

● **Ville de Paris.** Anne-Sophie de Gasquet succède à Lucie Marinier comme chargée mission culture au cabinet de Bertrand Delanoë. Elle était chef de cabinet auprès de l'adjoint au maire de Paris chargé de la culture.

● **Théâtre de Poissy.** Olivier Morançais a été nommé directeur du Théâtre Poissy (78). Il a dirigé le Grand Théâtre à Calais (62).

● **CDN de Thionville-Lorraine.** Stéphane Meyer rejoint le Nest, CDN de Thionville-Lorraine, au poste d'administrateur. Il a rempli les mêmes fonctions à La Muse en Circuit, centre national de création musicale (94). Charles Vix entre au Nest en qualité de chargé de diffusion et production. Il a travaillé trois ans à Montréal pour le jeune public.

● **CU de Strasbourg.** Jean-Louis Bouillère deviendra directeur de la culture de la communauté urbaine de Strasbourg le 1^{er} janvier. Il occupait ces fonctions à Caen (14).

● **Févis.** Délégué général de la Fédération des ensembles vocaux et instrumentaux spécialisés, Sébastien Daucède cède son poste à Catherine Desbordes qui était chargée de diffusion à l'Ensemble Baroque de Limoges. Il rejoint le cabinet Ithaque et poursuit sa carrière musicale au sein de l'ensemble Correspondances.

● **ADAC GVAF.** Le directeur du développement culturel de l'agglomération Clermont Communauté, Robi Rhebergen, succède à Jean-Pierre Heintz comme président de l'Association des directeurs des affaires culturelles des grandes villes et agglomérations de France.

● **Tremolino.** Raphaële Pilorge est chargée de mission pour l'accompagnement des pratiques artistiques de Tremolino, pôle ressources pour les musiques actuelles à Nantes (44), Charlotte Chérel, ex-assistante de production à la cie Théâtre en l'Air à Abbeville (80), arrive à l'accueil.

● **SACD.** Agnès Mazet succède à Lise Hoëz en tant qu'attachée de presse de la SACD, fonctions qu'elle occupait aux Presses universitaires de France.

PARCOURS

Pierre Lungheretti, conseiller spectacle vivant de Mitterrand

Il succède à Olivia Bozzoni-Fringant au cabinet du ministre de la Culture et de la Communication.

Pierre Lungheretti a rejoint le cabinet de Frédéric Mitterrand dès l'arrivée de ce dernier Rue de Valois, en juillet 2009, comme conseiller aux Livres, aux Archives, à la Valorisation du patrimoine immatériel, à l'Action territoriale et l'Outre-mer. Ces fonctions devraient désormais être réparties entre plusieurs conseillers, Pierre Lungheretti étant appelé à remplacer Olivia Bozzoni-Fringant au Spectacle vivant. Né en 1967, Pierre Lungheretti a suivi des études de lettres et civilisation britannique à la Sorbonne, suivies d'un diplôme d'édition à Villetaneuse. Sa première partie de carrière se déroule dans l'édition, chez Flammarion, puis comme lecteur en littérature anglo-saxonne chez Gallimard, Presse de la Cité,



Christian Bourgois, Plon, et éditeur-assistant aux éditions Dis Voir. En 1995, il part diriger le Théâtre Kallisté, à Ajaccio. L'année suivante, il est directeur des affaires culturelles de la Ville d'Ajaccio. Il conforte cette première expérience en tant qu'élève à l'Institut national des études territoriales, de 2003 à 2005. Son parcours le conduit ensuite à Rennes, comme directeur général adjoint des services chargé de la culture et du sport, puis en charge de la culture pour la Ville de Rennes (35) et la communauté d'agglomération Rennes Métropole. Administrateur territorial, il participe également au site nonfiction.fr, dirigé par Frédéric Martel. Il y a été responsable du pôle politique culturelle de 2007 à 2009. ● Y.P.

● **Le Trianon.** Julien Labrousse, repreneur du Trianon, boulevard Rochechouart à Paris, en assure la codirection avec Abel Nahmias. Christelle Gioanni est à la programmation artistique et Raphaël Bertrand à la communication.

● **MESH.** À Musique et Situations de handicap, désormais installée à Margency (95), Sandrine Dumont-Torchy est responsable des activités pédagogiques et artistiques. Sylvie Pradayrol est en charge du pôle Réseaux et coordinatrice du Réseau national Musique et Handicap. Elle est, par ailleurs, secrétaire au bureau de la Fédération nationale des arts de la rue.

● **Ville de Gennevilliers.** Gonéry Libouban est nommé directeur des affaires culturelles de Gennevilliers (92). Il dirigeait la Maison du développement culturel de la ville.

● **Chez Panses vertes.** Cécile Daumas, administratrice et chargée de projets de Danse au Cœur, à Chartres (28), a rejoint la cie Chez Panses vertes, à Amiens (80), comme responsable administratif de gestion.

● **ADDAV 56.** Marie Caër succède à Bernard Guinard à la direction de l'Association pour le développement des arts vivants dans le Morbihan. Elle était directrice adjointe du festival Uzès Danse.

LA LETTRE DU SPECTACLE

RÉDACTION, ABONNEMENTS ET PUBLICITÉ. 11, rue des Olivettes, BP 41805, 44018 Nantes Cedex. Tél 02 40 20 60 20, fax 02 40 20 60 30. redaction@lalettredu spectacle.com. Directeur de la publication : Nicolas Marc. Directeur adjoint : Cyrille Planson. Rédacteur en chef : Yves Pérennou. Journaliste : Tiphaine Le Roy. Ont collaboré à ce numéro : Danielle Beaudry, Nicolas Dambre, Marjolaine Dihl, Philippe Verrrière.

Direction artistique : Éric Deguin. Mise en page : Émilie Ripoche. Publicité et marketing : Fabiola Drouet. Comptabilité : Nicole Bouyer.

Relations abonnés : Véronique Chema et Aurélie Barbereau.

Abonnement : France, 1 an, 22 nos : 324 € TTC. Impression : Caen Repro. La Lettre du Spectacle est une publication Millénaire Presse. Siège social : 11, rue des Olivettes, 44000 Nantes. SARL de presse au capital de 18 000 euros. RCS Nantes B 404 398 067. Directeur gérant : Nicolas Marc. Dépôt légal : à parution. CPPAP : 041078729. ISSN : 1294-2499.

ABONNEMENTS Adressez votre demande accompagnée de votre règlement à :

Service Abonnements - 11, rue des Olivettes - BP 41805 - 44018 Nantes Cedex

1 an (22 numéros) : 234 € au lieu de 324 € / 6 mois (11 numéros) : 120 € au lieu de 162 €

Tarif demandeur d'emploi : 1 an pour 76 € au lieu de 324 € (joindre justificatif récent, abonnement servi à domicile exclusivement).

IMPRIMÉ EN FRANCE - Reproduction interdite.



La Lettre du Spectacle est membre de Presse Pro

Ce numéro comporte une carte « La Scène sur votre iPhone » sur exemplaires abonnés.